



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire*

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution [67/117](#) de l'Assemblée générale. Le 23 mai 2013, le Secrétaire général a envoyé des notes verbales à Israël et à tous les autres États Membres pour appeler leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions [67/114](#) à [67/118](#) et leur demander de fournir au plus tard le 10 juillet 2013 des informations sur toutes mesures prises ou envisagées quant à la mise en œuvre de ces résolutions. Des réponses datées du 27 juin et du 3 juillet 2013 ont été reçues du Danemark et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant notamment la demande formulée au paragraphe 4 de la résolution [67/117](#). Le texte intégral de ces réponses est reproduit dans le présent rapport. Aucune information concernant la mise en œuvre de la résolution [67/117](#) n'a été reçue d'autres États Membres.

* [A/68/150](#).



1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 6 de la résolution [67/117](#) de l'Assemblée générale, relative aux biens appartenant à des réfugiés de Palestine et au produit de ces biens.
2. Dans une note verbale datée du 23 mai 2013, le Secrétaire général a appelé l'attention du Représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies sur les résolutions [67/114](#) à [67/118](#), toutes en date du 18 décembre 2012, et lui a demandé de fournir au plus tard le 10 juillet 2013 des informations sur toutes mesures que son gouvernement avait prises ou envisageait de prendre pour la mise en œuvre des dispositions pertinentes de ces résolutions.
3. Le 23 mai 2013, le Secrétaire général a envoyé une note verbale à tous les autres États Membres pour appeler leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions [67/114](#) à [67/118](#) et leur demander de fournir au plus tard le 10 juillet 2013 des informations sur toutes mesures prises ou envisagées concernant leur mise en œuvre.
4. Une réponse datée du 30 août 2013 a été reçue d'Israël, suite à la demande contenue au paragraphe 4 de la résolution [67/117](#) de l'Assemblée générale. Le texte intégral de cette réponse se lit comme suit :

Malgré le soutien qu'il continue d'apporter aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Israël a décidé de voter contre les résolutions en raison de la nature manifestement politisée de l'Office et conformément à ses habitudes de vote.

En dépit de la grave menace qui continue de peser sur sa sécurité, Israël n'a pas ménagé ses efforts en vue de fournir une aide humanitaire à l'Autorité palestinienne et de créer des conditions favorables à sa croissance économique. Tout au long de l'année 2012, la coopération s'est intensifiée avec les organes compétents de la communauté internationale sur le terrain, ce qui a abouti à la mise en œuvre de douzaines de projets, parallèlement à l'adoption de diverses mesures visant à atténuer les rigueurs économiques.

En juin 2010, Israël a annoncé qu'il réformerait le système d'entrée des marchandises à Gaza et favoriserait l'acheminement de matériaux de construction destinés à des projets civils. Il a donc approuvé jusqu'ici 261 projets financés par la communauté internationale, dont 114 correspondent à des projets de l'UNRWA (qui en a exécuté à ce jour 69, 17 étant en cours et 28 n'ayant pas encore démarré).

La coopération entre Israël et l'UNRWA continue d'être positive jour après jour. Au cours des deux dernières années, les relations de travail avec le bureau de l'Office en Cisjordanie se sont améliorées. Cette coopération est notamment marquée par la coordination quotidienne des déplacements du personnel de l'UNRWA et de ses entrées et sorties de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

En 2012, environ 57 540 camions sont passés par le terminal de Kerem Shalom pour entrer à Gaza, contre 53 874 en 2011. Ce chiffre comprend notamment 15 859 camions transportant des matériaux de construction (agrégats, béton, fer, etc.) destinés à des projets financés par la communauté internationale, contre 11 352 en 2011. Il importe de souligner que la capacité

du point de passage de Kerem Shalom dépasse les besoins actuels et qu'elle n'est pas pleinement utilisée par la communauté internationale. Israël invite l'UNRWA à mieux l'exploiter en accroissant le volume de ses camions qui entrent dans la bande de Gaza.

Du fait des fortes pluies et des graves inondations de l'hiver dernier, l'UNRWA a adressé aux autorités israéliennes une demande d'assistance en équipement, en vivres et en abris en faveur des populations sinistrées. Israël a répondu en autorisant et en coordonnant l'utilisation par le personnel de l'Office de routes déclarées militaires pour atteindre des zones bloquées par les inondations.

Malgré les efforts du Gouvernement israélien et l'amélioration de la conjoncture économique en Cisjordanie et à Gaza, le terrorisme palestinien n'a rien perdu de son intensité. L'année 2012 a vu une forte recrudescence des attentats terroristes perpétrés de la bande de Gaza, notamment à la roquette, à l'engin explosif artisanal et par des tireurs d'élite, ainsi que des tentatives d'infiltration. Au total, 163 incidents ont été relevés (mis à part les attentats à la roquette), contre 89 en 2011. Par ailleurs, les attentats à la roquette ont été non seulement plus nombreux (211 %), mais également d'une plus vaste portée et d'une plus grande précision.

Face à la multiplication des attaques du Hamas et d'autres groupes terroristes dans la bande de Gaza, Israël a lancé l'opération « Pilier de défense ». Dans les mois qui l'ont précédée, les incidents le long de la barrière frontalière étaient devenus plus fréquents et plus graves. Des engins explosifs, des tirs isolés, des tirs antichars et un tunnel piégé auxquels sont venues s'ajouter 787 roquettes qui avaient atterri en Israël depuis le début de 2012, ont conduit à la nécessité de protéger plus de 1 million de civils israéliens vivant dans le sud.

Pendant les huit jours qu'a duré l'opération, Israël s'est employé avec des organisations internationales et des représentants gouvernementaux à prêter assistance à la population civile de Gaza, notamment en coordonnant le transfert du chargement de 150 camions transportant 6 000 tonnes de nourriture, en approuvant des visas de sortie en vue d'un traitement médical en Israël et en prenant les dispositions voulues pour assurer l'entrée de 20 camions chargés de médicaments et de fournitures médicales.

À cause des problèmes de sécurité, le point de passage de Kerem Shalom a été ouvert pour trois jours durant l'opération. Or, seuls 431 sur les 540 camions autorisés à entrer dans la bande de Gaza sont arrivés au lieu dit et sont entrés. La menace de tirs de roquettes en ont tenu les camionneurs, de part et d'autre de la frontière, éloignés.

Au cours de cette période, pas moins de 1 532 roquettes, dont des missiles de longue portée, ont été tirées en direction de zones densément peuplées d'Israël, mettant de fait la vie de millions de civils en danger. Au total, 6 Israéliens (dont 2 soldats) ont été tués et plus de 250 blessés.

Israël soutient la mission humanitaire de l'UNRWA et reconnaît sa précieuse contribution au bien-être des réfugiés palestiniens. Israël considère certes qu'il pourrait être un important instrument de promotion de la paix et de stabilité dans la région, mais demeure préoccupé par sa politisation. Il estime

que toute résolution adoptée à son sujet doit s'en tenir à ses opérations et éviter des questions politiques extrinsèques qui compromettent les négociations sur le statut permanent et favorisent les intérêts d'une des parties au conflit.

Israël préconise le regroupement de toutes les résolutions relatives à l'Office et la suppression de tout élément politique extrinsèque dans leur libellé.

Israël souhaite poursuivre sa coopération et ses relations de travail avec l'Office. Il prie donc instamment le Secrétaire général et l'Office d'étudier comment l'Organisation pourrait permettre à l'Office de mieux s'acquitter de son mandat initial, de façon transparente et responsable, dans l'intérêt de ceux qu'il a été chargé d'aider.

5. Une réponse datée du 27 juin 2013 a été reçue du Danemark, concernant la demande formulée au paragraphe 4 de la résolution 67/117 de l'Assemblée générale. Le texte intégral se lit comme suit :

Concernant le paragraphe 4 de la résolution 67/114 et le paragraphe 24 de la résolution 67/116, le Danemark a versé en 2013 au Fonds général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) une contribution de base de 90 millions de couronnes danoises, laquelle s'inscrit dans l'appui continu qu'il lui apporte. Sa cotisation annuelle, qui était de 70 millions en 2011, a augmenté de 20 millions en 2012. La même année, le Danemark a également versé à l'UNRWA 3 millions de couronnes danoises supplémentaires pour la numérisation de ses archives photographiques. L'ensemble manifeste le soutien qu'il apporte à la mission de développement menée par l'Office et représente un investissement concret dans l'avenir des réfugiés palestiniens.

Par ailleurs, la société pharmaceutique danoise Novo Nordisk aide les réfugiés palestiniens dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'UNRWA destiné à améliorer les systèmes de santé et à lutter contre le diabète et les affections qui lui sont liées.

Concernant plus particulièrement le paragraphe 23 de la résolution 67/116 portant sur les allocations de fonds réservées aux subventions et aux bourses à octroyer aux réfugiés de Palestine pour leur permettre de faire des études supérieures, en 2012, le Danemark a donné à deux Palestiniens la possibilité de faire des études supérieures grâce au Danida Fellowship Centre.

Concernant la résolution 67/117, où l'Assemblée générale demande à toutes les parties concernées de communiquer au Secrétaire général tous les renseignements pertinents dont elles disposent au sujet des biens, des avoirs et des droits de propriété arabes en Israël, le Danemark apporte son concours en établissant régulièrement des rapports sur la situation politique générale et le développement dans les territoires palestiniens occupés. Grâce à l'appui qu'il apporte aux organisations de défense des droits de l'homme travaillant sur le terrain, il contribue en outre à l'information sur la question et à son suivi.

6. Une réponse datée du 3 juillet 2013 a été reçue du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la demande formulée au paragraphe 5 de la résolution 67/115 et au paragraphe 6 de la résolution 67/117. Le texte de cette réponse se lit comme suit :

Le Royaume-Uni soutient l'UNRWA depuis longtemps et a été en 2012 le troisième plus grand donateur au Fonds général de l'Office (après les États-Unis et l'Union européenne). L'accord de financement pluriannuel en vigueur, qui prévoit d'allouer au Fonds général 106,5 millions de livres sterling pour la période 2012-2015, prolonge l'accord quinquennal précédent. Ce montant représente une augmentation de la contribution du Royaume-Uni au Fonds général en termes réels et correspond au maintien de sa part à environ 8 % du total. Sur ces 106,5 millions de livres sterling, 31,5 millions correspondent à des programmes de réforme pour lesquels des résultats doivent être démontrés. Le Royaume-Uni a également fourni à l'UNRWA un appui technique pour aider à accroître l'efficacité de ses programmes d'éducation et de santé et à en assurer le suivi.

En sus de cet important appui de base, le Royaume-Uni fournit un financement pluriannuel à deux autres programmes de l'UNRWA à Gaza. Pour la période 2011-2015, il consacre à l'Office 14,6 millions de livres sterling afin de l'aider à construire 12 écoles. Le Royaume-Uni soutient également, à hauteur de 14,4 millions répartis sur la période 2011-2015, les programmes de création d'emplois de l'UNRWA, qui procurent aux réfugiés vulnérables des emplois temporaires leur permettant de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Le Royaume-Uni a versé 5 millions de livres sterling à l'UNRWA pour l'aider à faire face à l'effort supplémentaire que représente pour lui l'aide aux réfugiés palestiniens touchés par les violences liées à la crise en Syrie. Cette somme permettra d'apporter à plus de 350 000 réfugiés palestiniens en Syrie une aide sous forme de colis de vivres et d'articles de secours.

7. Aucune information n'a été reçue d'autres États Membres s'agissant de la demande formulée au paragraphe 4 de la résolution 67/117 de l'Assemblée générale.